Image not found or type unknown

Tapage Nocturne sans constatation

Par **Venddos**, le **20/07/2015** à **14:08**

Bonjour,
j'ai organisé une soirée récemment au cours de laquelle la gendarmerie est venue vers 5h sous plainte des voisins mais entre leurs appel et l'arrivé des gendarmes la musique avait été arrêté et les gens couché donc du faite que les gendarmes n'est pas eux mêmes constaté le bruit (qui n'était d'ailleurs pas si fort) je me demandais si je pouvais contester l'amende de 68€ que j'ai reçu ?
Merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés